CONTRAT D'ENGAGEMENT POUR LA SAISON 2023

FILIERE PORC

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Eddy GEORGET , demeurant 80 impasse de *la Houero, 31 530 BRETX*
Tel : *05.61.85.97.10 / 06.18.00.17.96* Email : *georget.eddy@neuf.fr*

CI-APRES DENOMME L'AGRICULTEUR, DE PREMIERE PART

ET :

----------demeurant----------

Tél : ---------- Email : ----------

CI-APRES DENOMME(S) LE CONSOMMATEUR, DE SECONDE PART

---

1 - OBJET DU CONTRAT :
Le présent contrat a pour objet l'approvisionnement de l'ACHETEUR par le PAYSAN en produits d'origine animale que l'ACHETEUR s'engage à acheter à forfait pour toute la durée de la saison 2023 (de janvier à décembre) selon un calendrier de livraisons régulières.
Le PAYSAN remet à l'ACHETEUR, à la signature du contrat, une liste des produits objets du présent contrat. Cette liste, établie ci-après, précise les qualités, natures et quantités des produits qui composeront le colis remis à l'ACHETEUR lors de chaque livraison. Elle est donnée à titre strictement indicatif, le PAYSAN se réservant le droit de modifier sa production en fonction des aléas. L'attention de l'ACHETEUR a été attirée sur les contraintes de production.

2 - DEFINITION DU PANIER :
Les parties sont solidaires des aléas de production tant quantitatifs que qualitatifs (maladies, intempéries, etc.). En conséquence, elles déclarent expressément accepter ces aléas sans pouvoir former aucune réclamation dans l'hypothèse où la valeur d'une distribution ou de l'ensemble des distributions réalisées en exécution du contrat serait supérieure ou inférieure au prix forfaitaire.
La distribution des colis interviendra aux lieu, date et horaire ci-dessous définis, pendant toute la durée de la saison.
Dans le cadre de ce présent contrat, l'ACHETEUR s'engage à commander **3 colis minimum** pour la saison ci-dessus définie. La commande de l'ACHETEUR est la suivante :

Détail	27 janvier	31 mars	21 avril	23 juin	29 septembre	27 octobre	15 décembre	Prix unitaire
Petit colis viande 3 kg								50,00 €
Grand colis viande 6 kg								92,00 €
Petit colis saucisse 3 kg								50,00 €
Grand colis saucisse 6 kg								92,00 €
Petit colis Charcuterie 1 kg								21,00 €
Grand colis Charcuterie 2 kg								42,00 €

Contenu du colis de 3 kg	Contenu du colis de 6 kg	Contenu des colis de saucisse uniquement	Contenu du petit colis de charcuterie	Contenu du grand colis de charcuterie
1 Rôti 2 Côtelettes 1 Côte d'échine 1 plat de côtes 1 escalope 2 saucisses	1 Rôti 5 Côtelettes 2 Côtes d'échines 1 plat de côtes 2 escalopes 4 saucisses	poches d'environ 400 – 500g (saucisse fraîche)	jarret cuit 300gr sous vide 2 mois de DLC à garder au frais, pâté cuit 300 gr sous vide 2 mois de DLC à garder au frais, 1 aller-retour de saucisse sèche, 180 gr de jambon en tranche sous vide (1 paquet de deux tranches)	jarret cuit 300gr sous vide 2 mois de DLC à garder au frais, pâté cuit 300 gr sous vide 2 mois de DLC à garder au frais, 1 aller-retour de saucisse sèche, 380 gr de jambon en tranche sous vide (2 paquets de deux tranches), 300 gr de pâté sous vide, 300 gr de fromage de tête sous vide

3 - MODE DE PRODUCTION :

Le PAYSAN s'engage à élever les animaux à l'origine de la viande objet du présent contrat, sans produit chimique de synthèse et sans O.G.M., dans le strict respect des règles et des normes sanitaires et vétérinaires de production, de conservation et de distribution applicables à sa profession.

Il s'oblige, notamment, à assurer la complète traçabilité des produits qu'il livrera à l'ACHETEUR. Par ailleurs, le conditionnement des produits précisera, outre la date de production (emballage), la date limite de consommation.

Le PAYSAN s'oblige à assurer la parfaite conservation des produits jusqu'à leur livraison à l'ACHETEUR. Le PAYSAN s'interdit de distribuer des produits qui auraient été congelés sauf à en aviser l'ACHETEUR et à garantir le respect de la chaîne du froid.

4 - ORGANISATION DES DISTRIBUTIONS :

En exécution du présent contrat, le PAYSAN procédera aux distributions dont les dates sont indiquées ci-dessus.

Les distributions de colis auront lieu le **vendredi de 18h00 à 19h00**. Toutefois, ce calendrier sera susceptible d'être modifié ou aménagé en fonction des aléas.

Les distributions seront effectuées à **l'entrée de la Médiathèque de Castelmaurou**.

Le PAYSAN garantit que la réglementation sanitaire sera respectée lors de chaque distribution.

Si l'ACHETEUR est dans l'impossibilité de se présenter à une ou plusieurs distributions, il fera son affaire de faire retirer son colis en ces lieu et place par une personne de son choix. Dans le cas contraire, la livraison sera cédée à l'Amapien Coordinateur de la distribution en cours pour être remis à un destinataire mentionné au règlement intérieur.

5 - PRIX :

Le présent contrat est conclu moyennant un prix global forfaitaire de euros,
hors adhésion annuelle à l'Association : 5€ quel que soit le nombre de contrat(s) d'engagement signé(s)
et hors adhésion au réseau des AMAP Midi Pyrénées : 20 € annuel par famille.

Il est expressément convenu que ce prix ne sera pas susceptible d'être révisé ou modifié pour quelque cause que ce soit.

Il est expressément convenu que ce prix a été déterminé exclusivement en fonction des coûts de production et besoins du PAYSAN et non en considération des quantité et variétés de produits qui seront distribués.

Le paiement interviendra par chèques datés du jour de leur émission, à l'ordre de « Eddy Georget » qui seront joints au présent contrat. Le paiement se fera selon les modalités suivantes :

☐ En une seule fois,

☐ En autant de fois que de distributions choisies sans frais ni intérêts,

Dans ce dernier cas, le PAYSAN présentera chaque chèque à l'encaissement à réception par l'ACHETEUR de son colis.

En tout état de cause, aucun versement, même partiel, ne peut être exigé de l'ACHETEUR avant l'expiration du délai de rétractation prévu à l'article L. 121-25 du Code de la Consommation.

6 - FACULTE DE RENONCIATION - RESILIATION DU CONTAT

Dans les sept jours, jours fériés compris, à compter de la signature du présent contrat, l'ACHETEUR a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec accusé de réception. La renonciation, adressée au PAYSAN, peut être notifiée au moyen du formulaire détachable joint au présent contrat ou sur papier libre.

Fait à Le
En trois exemplaires originaux.

LE PAYSAN L'ACHETEUR

Si vous annulez votre commande, vous pouvez utiliser le formulaire détachable ci-dessous :

ANNULATION DE COMMANDE
Code de la consommation, articles L. 121-23 à L. 121-26

CONDITIONS :

Compléter et signer ce formulaire
L'envoyer **par lettre recommandée avec avis de réception**
Utiliser l'adresse du paysan figurant au dos
L'expédier au plus tard le septième jour à partir du jour de la commande ou, si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable suivant

Je soussigné(e), demeurant
déclare annuler la commande ci-après :

Nature du bien ou du service commandé :
Date de la commande :

Signature du client